



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 29 DEC 2022

000320

N/R.F. : /DGPA/DOMSE/DA/DSDUR/CIS/KDCE

NOTE AUX USAGERS

Objet : Validité des titres d'accès (cartes et macarons) annuels 2022

Les usagers du Port d'Abidjan sont informés que le délai de validité des titres d'accès (cartes et macarons) de l'année 2022, initialement fixé au 31 décembre 2022 est prorogé au 28 février 2023.

Je rappelle à toutes fins utiles que les titres d'accès de l'année 2023 rentreront en vigueur à compter du 01 janvier 2023.

Aussi, les retardataires sont-ils invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'acquisition desdits titres.

Ampliations :

-TOUTES LES DIRECTIONS SECTORIELLES	13
-PORTSECURITE	1
-UCACI	1
-FEDERMAR	1
-S.G. COMMUNAUTE PORTUAIRE	1
-GSP-GN	1
-CSP-PAA	1
-OIC	1
- ARCHIVES	1

Pour le Directeur Général,
et par délégation, le Directeur des Opérations
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement



Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime